

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : M. Daniel, M. Maugez, M. Beeuwsaert, Mme Bellay, Mme Bellu, M. Gille, M. Hédin, M. Maron, Mme Parmentier, M. Péron, M. Renard

ABSENTS : Mme Dewulf (pouvoir à M. Gille), M. Ferdoelle (pouvoir à M. Daniel), Mme Triboulet (pouvoir à Mme Bellu), M. Boucher

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 25 Février 2022. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Procès-Verbal 2.2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ASSAINISSEMENT :

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif 2021 du budget M49.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	- 37 040,00 €
Recettes :	+ 60 148,21 €

Résultat 2021 :	+ 23 108,21 €
Résultats reportés en N-1 :	+ 67 937,77 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2021 de : + 91 045,98 €

Section d'investissement :

Dépenses :	- 40 544,41 €
Recettes :	+ 38 232,00 €

Résultat 2021 :	- 2 312,41 €
Résultats reportés en N-1 :	+ 221 228,68 €

Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2021 de : + 218 916,27 €

Et un résultat de clôture total de 309 962,25 € pour l'année 2021.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget assainissement, Monsieur Laurent DANIEL, Maire, ne participant pas au vote.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 ASSAINISSEMENT :

Le compte de gestion 2021 assainissement établi par la receveuse municipal étant en accord avec le compte administratif, celui-ci est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT EN 2022 ASSAINISSEMENT :

Vu le compte administratif 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité, en fonctionnement d'affecter la somme de 91 045,98 € au compte recette 002 et en investissement la somme de 218 916,27 € au compte recette 001.

BUDGET PRIMITIF M49 2022 ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le budget primitif – assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement : ..En dépenses et en recettes : 128 454,00 €

Section d'investissement :En dépenses et en recettes : 256 953,00 €

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE :

Monsieur Alain Péron, doyen d'âge, propose au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif 2021 du budget M14.

Le résultat étant le suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : - 338 389,23 €

Recettes : + 475 408,01 €

Résultat 2021 : + 137 018,78 €

Résultats reportés en N-1 : + 365 476,64 €

Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2021 de : + 502 495.42 €

Section d'investissement :

Dépenses : - 432 762,12 €

Recettes : + 336 654,61 €

Résultat 2021 : - 96 107,51 €

Résultats reportés en N-1 : - 28 675,27 €

Soit un déficit d'investissement au 31 Décembre 2021 de : - 124 782,78 €

Et un résultat de clôture de 377 712,64 € pour l'année 2021.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget Commune, Monsieur Laurent DANIEL, Maire, ne participant pas au vote.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE :

Le compte de gestion 2021 commune, établi par la receveuse municipale étant en accord avec le compte administratif, celui-ci est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT EN 2022 COMMUNE :

Vu le compte administratif 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 262 474,42 € au compte recette de fonctionnement 002. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 240 021,00 au compte 1068 investissement et la somme de 124 782,78 € au compte dépenses 001.

MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire donne ses propositions d'attributions de subventions aux associations pour 2022 :

DENOMINATION	MONTANT
Société Chasse	100,00 €
Cercle des jeunes de Hanvoile	350,00 €
UMRAC Hanvoile	115,00 €
Comité aide aux Cheveux Blancs	350,00 €
Club des Flocons Blancs	150,00 €
Association Graines de Mômes	350,00 €
Emion	100,00 €
Foyer Rural de Songeons	100,00 €
Sporting Club Songeonais	100,00 €
S.P.A d'Essuilet et de l'Oise	410,00 €
TOTAL	2 125,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide les propositions d'attributions de subventions aux associations pour l'année 2022.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les taux pour l'année 2022 restent identiques aux années précédentes, pour rappel :

- Taxe foncière bâti : 30,45 %
- Taxe foncière non bâti : 44,68 %
- CFE : 09,00 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les taux des taxes locales pour l'année 2022.

BUDGET PRIMITIF M57 COMMUNE 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif – commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement : En dépenses et en recettes : 687 450,00 €

Section d'investissement : ...En dépenses et en recettes : 591 772,00 €

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VALIDATION APPEL D'OFFRE REMISE EN ETAT RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - VALIDATION APPEL D'OFFRE REHABILITATION STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe que les travaux de reconstruction de la station d'épuration et de réhabilitation des réseaux d'assainissement sont nécessaires au vu de l'âge du patrimoine.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par IRH et validé par l'ADTO-SAO, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché attribuées aux entreprises suivantes :

- LOT N°1 – reconstruction de la station d'épuration attribué à l'entreprise OISE TP : 754 280,31 €
- LOT N°2 – réhabilitation d'une partie existante des réseaux d'assainissement attribué à l'entreprise BARRIQUAND : 257 675,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il faut ajouter à ces montants les études et prestations supplémentaires, pour un montant total de 1 245 202,00 € pour la réalisation de travaux de mise aux normes de la station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Séverine Bellu propose au conseil municipal de fixer la date de l'arbre de Noël 2022 au dimanche 18 décembre, le conseil valide cette date.

Monsieur le Maire fait le point sur le dernier ramassage des déchets organisé le dimanche 20 mars dernier en partenariat avec les Hauts de France propre et remercie tous les participants dont beaucoup d'enfants.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 00h21.



Le Maire,
Laurent DANIEL